

Le Comité régional,

Ayant examiné la résolution WHA26.49 adoptée par la Vingt-Sixième Assemblée mondiale de la Santé et la résolution 2975 (XXVII) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa Vingt-Septième session,

1. NOTE la collaboration étroite entre l'OMS et le PNUD pour l'appui fourni aux activités sanitaires concernant les programmes exécutés par le PNUD dans divers pays et les projets de développement nationaux;
2. NOTE en outre l'accent placé sur la programmation par pays du PNUD et une meilleure exécution des projets;
3. EXPRIME l'espoir que les gouvernements :
 - a) collaboreront avec l'OMS dans son action visant à renforcer la planification et l'exécution des programmes sanitaires soutenus par le PNUD;
 - b) tiendront le PNUD et l'OMS, en tant qu'organisation chargée de l'exécution des projets sanitaires, pleinement au courant des progrès réalisés.